

LICENCE DE GUIDE I RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE DE GUIDE PROFESSIONNEL

Nota : Vous devez remplir *toutes* les sections du présent formulaire aux fins du renouvellement.

ÉTAPE 1 – Renseignements personnels

Nom de famille		Prénom		Initiale
Rue		Ville	Province	
Code postal	Date de naissance (j/m/a)		Téléphone (t) (d)	

ÉTAPE 2 – Numéro d'identification

Pour obtenir une licence de guide I, une preuve de **citoyenneté canadienne** ou de **résidence permanente au Canada** est exigée, conformément à l'article 15 de la *Loi sur le poisson et la faune*. Cochez **une** case seulement et inscrivez le numéro d'identification correspondant. Si vous utilisez votre certificat de naissance, celui-ci doit être délivré par un gouvernement provincial ou territorial.

Pièce d'identité	Province	Numéro
<input type="checkbox"/> Certificat de naissance canadien, p. ex. : N.-B.-----		
<input type="checkbox"/> Passeport indiquant la citoyenneté canadienne -----		
<input type="checkbox"/> Carte ou certificat de citoyenneté canadienne -----		
<input type="checkbox"/> Certificat du statut d'Indien-----		
<input type="checkbox"/> Carte de résident permanent -----		
<input type="checkbox"/> Formulaire IMM 1000-----		

ÉTAPE 3 – Vérification de l'identité

Option A

Si vous faites renouveler votre licence de guide I par la poste, vous devez **joindre une photocopie de la preuve d'identité** utilisée à l'étape 2 du formulaire. **Nota :** N'envoyez pas de copie de votre passeport par la poste. Le passeport doit seulement être utilisé dans le cas d'une demande faite en personne.

Option B

Si vous faites renouveler votre licence de guide I à un bureau du ministère des Ressources naturelles (MRN) ou de Services Nouveau-Brunswick (SNB), présentez votre pièce d'identité aux fins de vérification.

ÉTAPE 4 – Méthode de renouvellement de la licence

Option A
 Renouvellement par la poste.

Option B
 Renouvellement en personne à un bureau du MRN ou de SNB.

Bureau

<input type="checkbox"/> Services publics (MRN) – bureau de Fredericton	Endroit (ville)
<input type="checkbox"/> Bureau de district du MRN	
<input type="checkbox"/> Bureau de SNB	

ÉTAPE 5 – Mode de paiement Licence de guide I – Droit de 10 \$ (sans taxe)

Cochez une case seulement.

<input type="checkbox"/> En espèces	<input type="checkbox"/> Visa
<input type="checkbox"/> Chèque	<input type="checkbox"/> MasterCard
<input type="checkbox"/> Mandat	<input type="checkbox"/> Carte de débit

Nota : Si vous renouvelez votre licence par la poste, il est préférable d'envoyer un chèque ou un mandat. **N'envoyez pas** d'argent liquide par la poste.

ÉTAPE 6 – Signature

J'atteste que les renseignements et les déclarations fournis dans la présente demande sont exacts et véridiques.

Signature : _____ **Date :** _____

ÉTAPE 7 – Envoi du formulaire, de la preuve d'identité et du paiement

Conformément à la loi provinciale, la licence de guide I est valide du 1^{er} janvier au 31 décembre de la même année et doit être renouvelée chaque année. Le chèque ou le mandat de 10 \$ doit être libellé à l'ordre du ministre des Finances, gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Faites parvenir le formulaire, une photocopie de la pièce d'identité utilisée à l'étape 2 (si vous renouvelez par la poste), et le paiement au :

Ministère des Ressources naturelles
Services publics – Guides
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5H1
Tél. : (506) 453-3826; téléc. : (506) 444-4367